



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 15 octobre 2002

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 30 septembre 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 17 octobre 2002

**transfert de la cuisine centrale du CCAS à la ville de Niort : reprise
de l'emprunt par la ville de Niort.**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoint :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER,
Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise HALAT, M. Paul
SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M. Joël RENOUX,
M. Rodolphe CHALLET, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen
NALEM, M. Robert PLANTECOTE

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, Mme Danièle GANDILLON, M.
Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme
Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Catherine DEGUERCY,
M. Gérard ZABATTA.

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nicole GRAVAT donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.

Excusés : Ces élus ayant quittés la séance sans avoir désigné de mandataires sont excusés :

M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie
UZANU, M. Amaury BREUILLE, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M.
Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie
LAROCHÉ, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle
CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 octobre 2002

DELIBERATION D20020333

Direction des Finances

**transfert de la cuisine centrale du CCAS à la ville de Niort :
reprise de l'emprunt par la ville de Niort.**

Monsieur Rodolphe CHALLET, Adjoint au Maire, expose :
Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,
Sur proposition du Maire

Par délibération du 12 septembre 2002, le Conseil d'Administration du CCAS de Niort a décidé de transférer à la Ville de Niort la Cuisine Centrale de la Coudraie, équipement répondant aux besoins notamment de la restauration scolaire.

Le contrat de prêt N° 2602652101 signé les 7 et 18 décembre 2001 par le CCAS et DEXIA CREDIT LOCAL refinançait le capital restant dû au titre de la réalisation de cet équipement.

L'acceptation par la Ville du transfert de la Cuisine Centrale s'accompagne de la reprise de l'emprunt correspondant.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **accepter**, dans le cadre et à compter du transfert par le CCAS de Niort de la Cuisine Centrale de La Coudraie, d'assurer aux échéances contractuelles le remboursement du capital et le paiement des frais et intérêts du contrat de prêt n° 2602652101 dont les conditions sont décrites ci-après :

modalités		Description
prêteur	ñ	Dexia Crédit Local
montant initial	ñ	118 062,12 euros mis en place le 1 ^{er} janvier 2002
durée initiale	ñ	20 ans
taux	ñ	fixe 5,44%
périodicité	ñ	semestrielle
amortissement	ñ	constant
prochaine échéance	ñ	1 ^{er} janvier 2003
capital restant dû	ñ	115 110,57 euros
remboursement anticipé	ñ	possible à chaque échéance moyennant préavis de 50 jours et indemnité actuarielle

- **autoriser** M. le Maire à signer avec le prêteur l'avenant de transfert du prêt et les documents s'y rapportant ;
 - **décider** d'inscrire au budget principal en 2002 les crédits suivants :
- | | | |
|---------------------------|--------------------|------------------|
| crédit 910 16411 (dette) | recette d'ordre R3 | 115 110,57 euros |
| débit 910 1027 (dotation) | dépense d'ordre D3 | 115 110,57 euros |

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 17

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Rodolphe CHALLET

[Ordre du jour](#)